



REFERENTIEL DE CERTIFICATION DU TITRE PROFESSIONNEL

Technicien(ne) Supérieur(e) en Méthodes et Exploitation Logistique

Niveau III

Site : <http://www.emploi.gouv.fr>

**REFERENTIEL DE CERTIFICATION D'UNE SPECIALITE DU TITRE PROFESSIONNEL
DU MINISTERE CHARGE DE L'EMPLOI**

Technicien(ne) Supérieur(e) en Méthodes et Exploitation Logistique

1. Références de la spécialité

Niveau : III

Code(s) NSF : 311 p - Transport, manutention, magasinage-

Code(s) Rome : N1303, N1302

Formacode : 31845, 34287, 31660, 31663, 31721, 31734, 31743

Date de l'arrêté : 30/10/2012

Date de parution au JO de l'arrêté de spécialité : 09/02/2013

Date d'effet de l'arrêté : 08/03/2013

2. Synthèse des modalités d'évaluation pour l'accès au titre

➤ *Pour l'accès au titre professionnel des candidats par VAE ou issus d'un parcours continu de formation, les compétences sont évaluées au vu :*

a) De l'épreuve de synthèse basée sur une mise en situation professionnelle

Elle comporte deux parties :

- Le candidat analyse, à partir de documents et de données, des problématiques relatives à une situation professionnelle, constitue un dossier technique et propose des solutions.

- Lors d'un entretien technique avec le jury, le candidat présente ses solutions. Il argumente ses choix, explicite ses méthodes de travail et répond aux interrogations du jury. Un temps d'échange est dédié au management des équipes logistiques.

b) Du dossier de synthèse de pratique professionnelle (DSPP)

Tous les candidats au Titre Professionnel décrivent par activité type et à partir d'exemples concrets, les pratiques professionnelles en rapport direct et étroit avec le titre professionnel visé.

Le candidat a également la possibilité de fournir tout support illustrant cette description.

A partir des informations fournies dans ce document et en complémentarité à l'épreuve de synthèse, le jury évaluera les acquis du candidat et les comparera aux requis du titre.

Le candidat joint obligatoirement au DSPP deux annexes de quatre à cinq pages chacune décrivant une pratique professionnelle exercée en entreprise.

Le jury le questionnera à partir de ces annexes.

- Une annexe concerne le repérage et le traitement de dysfonctionnements et dérives au sein d'un service d'exploitation logistique. Le candidat présente brièvement le service d'exploitation logistique. Il décrit en quoi les actions qu'il a menées ont permis le repérage et l'identification d'un dysfonctionnement

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
TSMEL	TP-00150	RC	07	19/02/2013	09/02/2013	3/26

ou d'une dérive, les actions correctives mises en place et leurs conséquences sur l'exploitation. Une partie du questionnement du jury se déroule en anglais.

- Une annexe concerne la définition et la conduite d'un plan d'actions en lien avec la mise en œuvre d'une solution logistique. Le candidat présente les objectifs, l'élaboration, la mise en place et le suivi du plan d'actions. Il fait part des résultats obtenus et des écarts éventuels par rapport aux objectifs initiaux.

c) Des résultats des évaluations réalisées pendant le parcours continu de formation (**cette rubrique C ne concerne pas les candidats par VAE**).

d) D'un entretien final avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités auxquelles conduit le titre visé sur la base du Dossier de Synthèse de Pratique Professionnelle (DSPP), de l'épreuve de synthèse et, pour les candidats d'un parcours continu de formation, des évaluations passées en cours de formation.

➤ *Pour l'accès au titre professionnel **des candidats issus d'un parcours progressif de formation ou ayant capitalisé les Certificats de Compétences Professionnelles** constitutifs du titre visé, les compétences sont évaluées lors d'un entretien final avec le jury sur la base des CCP obtenus et du DSPP.*

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
TSMEL	TP-00150	RC	07	19/02/2013	09/02/2013	4/26

3. Le dispositif d'évaluation pour l'accès direct au titre

3.1. Les épreuves d'évaluation pour le (la) candidat(e) au Titre professionnel TSMEL

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
<p>Evaluations complémentaires ou Questionnement à partir d'une annexe DSPP</p>	<p>Repérer et traiter les dysfonctionnements et dérives de l'exploitation logistique, y compris en anglais Définir et conduire un plan d'actions dans le cadre du déploiement d'une solution logistique</p>	<p>00 h 40 mn</p>	<p>Le jury questionne le candidat à partir de deux annexes au DSPP. Chaque annexe décrit une pratique professionnelle réalisée en entreprise et comporte entre quatre et cinq pages.</p> <p>Une annexe concerne la compétence « Repérer et traiter les dysfonctionnements et dérives de l'exploitation logistique, y compris en anglais ». Le candidat y présente brièvement le service d'exploitation logistique. Il décrit en quoi les actions qu'il a menées ont permis le repérage et l'identification d'un dysfonctionnement ou d'une dérive, les actions correctives mises en place et leurs conséquences sur l'exploitation.</p> <p>En introduction au questionnement, le candidat présente oralement un bilan synthétique de ses actions (durée : 5 min). Ensuite, le jury questionne le candidat, pour partie en anglais (durée 15 min).</p> <p>Une annexe concerne la compétence « Définir et conduire un plan d'actions dans le cadre du déploiement d'une solution logistique ». Le candidat y présente les objectifs, l'élaboration, la mise en place et le suivi d'un plan d'actions en lien avec la mise en œuvre d'une solution logistique. Il fait part des résultats obtenus et des écarts éventuels par rapport aux objectifs initiaux.</p> <p>En introduction au questionnement, le candidat expose l'objet et les étapes du plan d'actions, ainsi qu'un bilan synthétique des résultats obtenus (durée : 5 min). Ensuite le jury questionne le candidat (durée 15 min).</p>
<p>Epreuve de synthèse : - Mise en situation professionnelle ou présentation différée d'un projet</p>	<p>Planifier les activités logistiques du site à partir des volumes prévisionnels Organiser et superviser la gestion des flux produits du site logistique Déterminer et exploiter les indicateurs logistiques Assurer le management des équipes logistiques Effectuer une étude de faisabilité technique et économique d'un projet logistique Rationaliser l'agencement des zones logistiques et l'implantation des produits Elaborer des procédures de travail adaptées aux activités logistiques</p>	<p>04 h 30 mn</p>	<p>Le candidat traite un dossier comportant des documents et des données. Il analyse des problématiques relatives à une situation professionnelle, constitue un dossier technique et propose des solutions, y compris en anglais. Il utilise un poste informatique.</p>

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
TSMEL	TP-00150	RC	07	19/02/2013	09/02/2013	5/26

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
- Questionnaire professionnel			Sans objet
- Entretien technique	Planifier les activités logistiques du site à partir des volumes prévisionnels Organiser et superviser la gestion des flux produits du site logistique Déterminer et exploiter les indicateurs logistiques Assurer le management des équipes logistiques Effectuer une étude de faisabilité technique et économique d'un projet logistique Rationaliser l'agencement des zones logistiques et l'implantation des produits Elaborer des procédures de travail adaptées aux activités logistiques	01 h 00 mn	Le candidat présente au jury les travaux réalisés pendant la mise en situation professionnelle (durée 15 mn). Le jury interroge le candidat, y compris en anglais, au sujet des travaux présentés (durée 30 min), et ensuite au sujet de la compétence « Assurer le management des équipes logistiques » (durée 15 min).
Entretien final		00 h 30 mn	Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le DSPP. Le jury vérifie que le candidat a une représentation satisfaisante des rôles et fonctions d'un Technicien Supérieur en Méthodes et Exploitation Logistique.
	Par candidat, durée de l'épreuve	06 h 40 mn, dont 02 h 10 mn devant le jury,	

Précisions pour le (la) candidat(e) issu(e) d'un parcours VAE :

Le candidat joint obligatoirement au DSPP deux annexes de quatre à cinq pages chacune décrivant une pratique professionnelle exercée en entreprise. Le jury le questionnera à partir de ces annexes.

- Une annexe concerne le repérage et le traitement de dysfonctionnements et dérives au sein d'un service d'exploitation logistique. Le candidat présente brièvement le service d'exploitation logistique. Il décrit en quoi les actions qu'il a menées ont permis le repérage et l'identification d'un dysfonctionnement ou d'une dérive, les actions correctives mises en place et leurs conséquences sur l'exploitation. Une partie du questionnement du jury se déroule en anglais.

- Une annexe concerne la définition et la conduite d'un plan d'actions en lien avec la mise en œuvre d'une solution logistique. Le candidat présente les objectifs, l'élaboration, la mise en place et le suivi du plan d'actions. Il fait part des résultats obtenus et des écarts éventuels par rapport aux objectifs initiaux.

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
TSMEL	TP-00150	RC	07	19/02/2013	09/02/2013	6/26

3.2. Les modalités pour l'accès direct au titre professionnel

Les compétences professionnelles du titre et les critères d'évaluation		Session Titre Professionnel - Modalités d'évaluation				
Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Evaluations complémentaires à l'Epreuve de synthèse Ou Questionnement à partir d'une annexe au DSPP	Epreuve de synthèse			Elément obligatoirement introduit dans l'entretien final
			Mise en situation professionnelle ou Présentation différée d'un projet	Questionnaire professionnel	Entretien technique	
Piloter les activités du site logistique						
Planifier les activités logistiques du site à partir des volumes prévisionnels	Les règles d'hygiène, de sécurité, de sûreté et de qualité, sont respectées Les effectifs et les matériels sont dimensionnés en fonction des prévisions d'activités logistiques La réglementation sociale est respectée Les priorités sont identifiées par rapport au cahier des charges Les éléments du cahier des charges sont respectés Les contraintes budgétaires sont respectées	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Organiser et superviser la gestion des flux produits du site logistique	Les règles d'hygiène, de sécurité, de sûreté et de qualité sont respectées Les normes et les réglementations en fonction de la nature et des caractéristiques des produits sont respectées Les niveaux de productivité et de rentabilité attendus sont atteints Les dispositifs réglementaires de l'entrepasage et du transport sont respectés Les cahiers des charges sont respectés Les règles du développement durable sont respectées	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Déterminer et exploiter les indicateurs logistiques	Les procédures de l'entreprise sont respectées Les indicateurs sont cohérents avec les activités logistiques Les ratios d'activités logistiques sont communiqués aux interlocuteurs concernés Les écarts sont identifiés Les causes des écarts sont identifiées Les solutions d'amélioration aux écarts identifiés sont déterminées	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
TSMEL	TP-00150	RC	07	19/02/2013	09/02/2013	7/26

Les <u>compétences professionnelles</u> du titre et les critères d'évaluation		Session Titre Professionnel - Modalités d'évaluation				
Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Evaluations complémentaires à l'Epreuve de synthèse Ou Questionnement à partir d'une annexe au DSPP	Epreuve de synthèse			Elément obligatoirement introduit dans l'entretien final
			Mise en situation professionnelle ou Présentation différée d'un projet	Questionnaire professionnel	Entretien technique	
Assurer le management des équipes logistiques	Les besoins en ressources humaines sont identifiés en fonction de l'activité Les objectifs individuels et collectifs sont définis La réglementation sociale et la politique de ressources humaines de l'entreprise sont respectées Les actions de régulation sont pertinentes par rapport au niveau de service visé Les performances individuelles et collectives sont évaluées selon les critères applicables dans l'entreprise Les besoins de formation sont définis en fonction des compétences disponibles et de l'activité	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Repérer et traiter les dysfonctionnements et dérives de l'exploitation logistique, y compris en anglais	Les dysfonctionnements et dérives sont repérés Les causes des dysfonctionnements et dérives sont identifiées L'analyse des causes et des dysfonctionnements permet l'élaboration d'actions correctives Les actions correctives sont pertinentes par rapport aux dérives et aux dysfonctionnements repérés Les règles d'hygiène, de sécurité, de sûreté et de qualité sont respectées Les niveaux de productivité et de rentabilité attendus sont maintenus La communication des actions correctives est faite aux interlocuteurs concernés, y compris en anglais (niveau B1 du CECRL)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
TSMEL	TP-00150	RC	07	19/02/2013	09/02/2013	8/26

Les compétences professionnelles du titre et les critères d'évaluation		Session Titre Professionnel - Modalités d'évaluation				
Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Evaluations complémentaires à l'Epreuve de synthèse Ou Questionnement à partir d'une annexe au DSPP	Epreuve de synthèse			Elément obligatoirement introduit dans l'entretien final
			Mise en situation professionnelle ou Présentation différée d'un projet	Questionnaire professionnel	Entretien technique	
Elaborer et mettre en œuvre des solutions techniques en réponse aux besoins du site logistique, y compris en anglais						
Effectuer une étude de faisabilité technique et économique d'un projet logistique	Les demandes des clients internes/externes et/ou les propositions des fournisseurs sont correctement analysées par rapport au cahier des charges Les objectifs de l'entreprise sont respectés Les règles d'hygiène, de sécurité, de sûreté et de qualité sont respectées Les coûts sont optimisés par rapport au niveau de qualité de service attendu Les résultats des études sont présentés sur un support adapté, y compris en anglais (niveau B1 du CECRL) Les résultats des études sont argumentés de façon compréhensible, y compris en anglais (niveau B1 du CECRL)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Définir et conduire un plan d'actions dans le cadre du déploiement d'une solution logistique	Les procédures de l'entreprise sont respectées Les règles d'hygiène, de sécurité, de sûreté et de qualité sont respectées Les étapes du plan d'actions sont identifiées La durée des actions est identifiée Les moyens à mobiliser sont déterminés Le chemin critique est identifié Le budget alloué est respecté La communication du plan d'actions tient compte de l'interlocuteur Les échéances sont respectées	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Rationaliser l'agencement des zones logistiques et l'implantation des produits	Les règles d'hygiène, de sécurité, de sûreté et de qualité sont respectées Les règles de conservation des produits sont respectées La nature et les caractéristiques des produits sont prises en compte Le niveau de productivité est optimisé par rapport au niveau de service attendu Le niveau de rentabilité visé est respecté	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
TSMEL	TP-00150	RC	07	19/02/2013	09/02/2013	9/26

Les <u>compétences professionnelles</u> du titre et les critères d'évaluation		Session Titre Professionnel - Modalités d'évaluation				
Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Evaluations complémentaires à l'Epreuve de synthèse Ou Questionnement à partir d'une annexe au DSPP	Epreuve de synthèse			Elément obligatoirement introduit dans l'entretien final
			Mise en situation professionnelle ou Présentation différée d'un projet	Questionnaire professionnel	Entretien technique	
Elaborer des procédures de travail adaptées aux activités logistiques	Les procédures sont adaptées au déroulement des activités logistiques Les dispositifs réglementaires sont respectés Les règles d'hygiène, de sécurité, de sûreté et de qualité sont respectées Les procédures sont communiquées aux interlocuteurs concernés La vérification de la compréhension et de l'application des procédures est effectuée	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Obligations réglementaires le cas échéant : Sans objet						

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
TSMEL	TP-00150	RC	07	19/02/2013	09/02/2013	10/26

03. Le dispositif d'évaluation pour l'accès direct au titre (suite)

3.3. Les compétences professionnelles transversales évaluées lors de la session du titre*

Compétences transversales et critères d'évaluation		Rappel des modalités d'évaluation définies dans la Session Titre Professionnel				
Compétences transversales	Critères d'évaluation	Evaluations complémentaires à l'Epreuve de synthèse Ou Questionnement à partir d'une annexe au DSPP	Epreuve de synthèse			Elément obligatoire introduit dans l'entretien final
			Mise en situation professionnelle ou Présentation différée d'un projet	Questionnaire professionnel	Entretien technique	
Rendre compte des activités logistiques et communiquer avec les interlocuteurs concernés y compris en anglais	Les informations sont communiquées dans les délais impartis Les informations sont communiquées aux interlocuteurs concernés, y compris en anglais La communication est adaptée à l'interlocuteur concerné Les actions de régulation sont adaptées au contexte des activités logistiques Les comptes rendus écrits sont présentés sur des supports adaptés, y compris en anglais	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mettre en œuvre et faire respecter les règles d'hygiène, de sécurité, de sûreté et de qualité	Les règles d'hygiène, de sécurité, de sûreté et de qualité sont respectées Le niveau de service attendu est atteint par rapport au cahier des charges Les écarts sont identifiés Les causes des écarts sont identifiées	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

* Il n'y a pas d'évaluation spécifique

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
TSMEL	TP-00150	RC	07	19/02/2013	09/02/2013	11/26

4 - Conditions particulières de présence et d'intervention du jury propre au titre

Protocole d'intervention du jury propre au titre :

La présence du jury n'est pas requise pendant la mise en situation professionnelle.

Conditions particulières de composition du jury :

Un des membres du jury doit être en mesure d'évaluer le niveau du candidat en anglais.

5 - Conditions particulières de surveillance et de confidentialité prévues au cours de l'épreuve de synthèse

La présence d'un surveillant est requise pendant la mise en situation professionnelle.

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
TSMEL	TP-00150	RC	07	19/02/2013	09/02/2013	12/26

Annexe

Plateau technique de la session Titre Professionnel

Titre professionnel : Technicien(ne) Supérieur(e) en Méthodes et Exploitation Logistique

➤ **Le(s) lieu(x) de déroulement de l'évaluation pour la session Titre Professionnel**

L'évaluation a lieu dans des locaux conformes à la description ci-dessous.

➤ **Les locaux pour la session TP**

Désignation et description des locaux	Observations
Pour le questionnement à partir d'une annexe au DSPP : un bureau ou une salle.	
Pour la mise en situation professionnelle : un bureau ou une salle pouvant contenir autant de postes de travail que de candidats.	La disposition des postes de travail doit permettre aux candidats de travailler en confidentialité.
Pour l'entretien technique : un bureau ou une salle.	

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
TSMEL	TP-00150	RC	07	19/02/2013	09/02/2013	13/26

➤ **Les équipements pour la session TP**

Désignation et description	Dotation collective évaluée pour un nombre de 18 candidat(s) maximum	Dotation individuelle
Postes de travail		Pour la mise en situation professionnelle : un poste de travail bureautique et un siège.
Machines et matériel	Un support de sauvegarde de données (clef USB, disque dur externe) pour stocker et transférer les travaux des candidats. Pour l'entretien technique : - un poste informatique équipée d'un pack bureautique compatible avec toutes les versions Excel et Word depuis 2003 et relié à une imprimante ; - un vidéo projecteur.	Pour la mise en situation professionnelle : un poste informatique équipée d'un pack bureautique compatible avec toutes les versions Excel et Word depuis 2003.
Petit outillage		
Documentation		
Autres		

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
TSMEL	TP-00150	RC	07	19/02/2013	09/02/2013	14/26



REFERENTIEL DE CERTIFICATION
DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES
Technicien(ne) Supérieur(e) en Méthodes et Exploitation Logistique

REFERENTIEL DE CERTIFICATION DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Technicien(ne) Supérieur(e) en Méthodes et Exploitation Logistique

Les épreuves d'évaluation pour le candidat(e) aux Certificats de Compétences Professionnelles

CCP 1 - Piloter les activités du site logistique

Modalités	Pour tout candidat	Compétences évaluées	Durée	Observations
Mise en situation professionnelle ou présentation différée d'un projet	<input checked="" type="checkbox"/>	Organiser et superviser la gestion des flux produits du site logistique Assurer le management des équipes logistiques Déterminer et exploiter les indicateurs logistiques Planifier les activités logistiques du site à partir des volumes prévisionnels	03 h 00 mn	Le candidat traite un dossier comportant des documents et des données. Il analyse des problématiques relatives à une situation professionnelle, constitue un dossier technique et propose des solutions. Il utilise un poste informatique. La présence du jury n'est pas requise. Les candidats travaillent sous surveillance.
Questionnaire professionnel	<input type="checkbox"/>	Sans Objet		
Entretien technique	<input checked="" type="checkbox"/>	Organiser et superviser la gestion des flux produits du site logistique Assurer le management des équipes logistiques Déterminer et exploiter les indicateurs logistiques Planifier les activités logistiques du site à partir des volumes prévisionnels	00 h 45 mn	Le candidat présente au jury les travaux réalisés pendant la mise en situation professionnelle (durée 10 mn). Le jury interroge le candidat au sujet des travaux présentés (durée 20 min), et ensuite au sujet de la compétence « Assurer le management des équipes logistiques » (durée 15 min).
Questionnement à partir d'une annexe DSPP	<input checked="" type="checkbox"/>	Repérer et traiter les dysfonctionnements et dérives de l'exploitation logistique, y compris en anglais	00 h 20 mn	Le jury questionne le candidat à partir d'une annexe au DSPP. L'annexe décrit une pratique professionnelle réalisée en entreprise et comporte entre quatre et cinq pages. Elle concerne la compétence « Repérer et traiter les dysfonctionnements et dérives de l'exploitation logistique, y compris en anglais ». Le candidat y présente brièvement le service d'exploitation logistique. Il décrit en quoi les actions qu'il a menées ont permis le repérage et l'identification d'un dysfonctionnement ou d'une dérive, les actions correctives mises en place et leurs conséquences sur l'exploitation. En introduction au questionnement, le candidat présente oralement un bilan synthétique de ses actions (durée : 5

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
TSMEL	TP-00150	RC	07	19/02/2013	09/02/2013	17/26

Modalités	Pour tout candidat	Compétences évaluées	Durée	Observations
				min). Ensuite, le jury questionne le candidat, pour partie en anglais (durée 15 min).
		Par candidat, durée de l'épreuve Dont devant binôme évaluateurs	04 h 05 mn 01 h 05 mn	

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
TSMEL	TP-00150	RC	07	19/02/2013	09/02/2013	18/26

CCP 2 - Elaborer et mettre en œuvre des solutions techniques en réponse aux besoins du site logistique, y compris en anglais

Modalités	Pour tout candidat	Compétences évaluées	Durée	Observations
Mise en situation professionnelle ou présentation différée d'un projet	<input checked="" type="checkbox"/>	Elaborer des procédures de travail adaptées aux activités logistiques Effectuer une étude de faisabilité technique et économique d'un projet logistique Rationaliser l'agencement des zones logistiques et l'implantation des produits	03 h 00 mn	Le candidat traite un dossier comportant des documents et des données. Il analyse des problématiques relatives à une situation professionnelle, constitue un dossier technique et propose des solutions, y compris en anglais. Il utilise un poste informatique. La présence du jury n'est pas requise. Les candidats travaillent sous surveillance.
Questionnaire professionnel	<input type="checkbox"/>	Sans Objet		
Entretien technique	<input checked="" type="checkbox"/>	Elaborer des procédures de travail adaptées aux activités logistiques Effectuer une étude de faisabilité technique et économique d'un projet logistique Rationaliser l'agencement des zones logistiques et l'implantation des produits	00 h 30 mn	Le candidat présente au jury les travaux réalisés pendant la mise en situation professionnelle (durée 10 mn). Ensuite, le jury interroge le candidat, y compris en anglais, au sujet des travaux présentés (durée 20 min).
Questionnement à partir d'une annexe DSPP	<input checked="" type="checkbox"/>	Définir et conduire un plan d'actions dans le cadre du déploiement d'une solution logistique	00 h 20 mn	Le jury questionne le candidat à partir d'une annexe au DSPP. L'annexe décrit une pratique professionnelle réalisée en entreprise et comporte entre quatre et cinq pages. Elle concerne la compétence « Définir et conduire un plan d'actions dans le cadre du déploiement d'une solution logistique ». Le candidat y présente les objectifs, l'élaboration, la mise en place et le suivi d'un plan d'actions en lien avec la mise en oeuvre d'une solution logistique. Il fait part des résultats obtenus et des écarts éventuels par rapport aux objectifs initiaux. En introduction au questionnement, le candidat expose l'objet et les étapes du plan d'actions, ainsi qu'un bilan synthétique des résultats obtenus (durée : 5 min). Ensuite le jury questionne le candidat (durée 15 min).
Par candidat, durée de l'épreuve Dont devant binôme évaluateurs			03 h 50 mn 00 h 50 mn	

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
TSMEL	TP-00150	RC	07	19/02/2013	09/02/2013	19/26

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
TSMEL	TP-00150	RC	07	19/02/2013	09/02/2013	20/26

**ANNEXE AU RC TITRE ET CCP ÉTABLISSANT LES CORRESPONDANCES
AVEC LA VERSION PRECEDENTE DU TITRE PROFESSIONNEL**

Tableau des correspondances avec les versions précédentes du TP

N° CCP	TECHNICIEN(NE) SUPERIEUR(E) EN METHODES ET EXPLOITATION LOGISTIQUE. Arrêté du 26/02/2008	N° CCP	Technicien(ne) Supérieur(e) en Méthodes et Exploitation Logistique Arrêté du 30/10/2012
CCP 1	PILOTER LES EQUIPES OPERATIONNELLES DU SITE LOGISTIQUE		Piloter les activités du site logistique
		CCP 1	Piloter les activités du site logistique
CCP 2	ORGANISER LE SUIVI D'UN PROJET SUR LE SITE LOGISTIQUE	CCP 2	Elaborer et mettre en œuvre des solutions techniques en réponse aux besoins du site logistique, y compris en anglais
			Elaborer et mettre en œuvre des solutions techniques en réponse aux besoins du site logistique, y compris en anglais
CCP 3	ELABORER DES SOLUTIONS OPTIMISEES EN TERMES DE QUALITE / SERVICE / COUT EN REPONSE AUX DEMANDES DES CLIENTS ET DES DONNEURS D'ORDRES, Y COMPRIS EN ANGLAIS.	CCP 2	Elaborer et mettre en œuvre des solutions techniques en réponse aux besoins du site logistique, y compris en anglais
			Elaborer et mettre en œuvre des solutions techniques en réponse aux besoins du site logistique, y compris en anglais

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
TSMEL	TP-00150	RC	07	19/02/2013	09/02/2013	21/26

GLOSSAIRE DES MODALITES D'EVALUATION du Référentiel de Certification (RC)

EVALUATIONS COMPLEMENTAIRES OU ANNEXE AU DOSSIER DE SYNTHESE DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE (DSPP)

❖ **Les évaluations complémentaires à l'Epreuve de synthèse**

Cette modalité s'applique à des cas particuliers que la spécialité du titre rend nécessaire : elle ne s'assimile à aucune autre catégorie d'évaluation, ni aux obligations réglementaires éventuelles précisées dans le Référentiel de Certification du titre professionnel considéré, et pour lesquelles une rubrique existe.

❖ **Le questionnement à partir d'une annexe au DSPP**

Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet...), dont le Référentiel de Certification précise qu'elle doit être annexée au Dossier de Synthèse de Pratique Professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Précisions pour le (la) candidat(e) issu(e) de la VAE » mentionne en quoi consistent ces annexes.

EPREUVE DE SYNTHESE

L'épreuve de synthèse peut consister en une mise en situation professionnelle ou en la présentation différée d'un projet. Elle peut également intégrer un questionnaire professionnel et/ou un entretien technique.

❖ **La mise en situation professionnelle**

Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe du référentiel de certification.

❖ **La présentation différée d'un projet**

Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet ou d'une production réalisés dans le centre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet ou cette production en amont de la session. Lorsqu'il est issu d'un parcours de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), les modalités de réalisation du projet sont précisées dans la rubrique « Précisions pour le (la) candidat(e) issu(e) de la VAE ».

❖ **Le questionnaire professionnel**

Il s'agit d'un questionnaire écrit passé sous surveillance et dans le temps de l'épreuve de synthèse. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'attester de certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

❖ **L'entretien technique**

L'entretien technique peut être prévu par le Référentiel de Certification. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
TSMEL	TP-00150	RC	07	19/02/2013	09/02/2013	22/26

L'ENTRETIEN FINAL

❖ **L'entretien final avec le jury est obligatoire. Il permet au jury de s'assurer, que le candidat possède :**

- La compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice,
- La connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier,

Dans certains cas, il peut couvrir l'évaluation de certaines compétences professionnelles du titre lorsque le Référentiel de Certification le mentionne.

Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son Dossier de Synthèse de Pratique Professionnelle (DSPP).

Chaque modalité d'évaluation, identifiée dans le RC comme partie de la session d'évaluation du titre, donne lieu à instrumentation dans le Dossier Technique d'Evaluation (pour le candidat, le jury et le centre organisateur).

Libellé abrégé	Code Titre Professionnel	Type de document	Version	Date de mise à jour	Date dernier JO	Page
TSMEL	TP-00150	RC	07	19/02/2013	09/02/2013	23/26

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."

